

Présents : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Delrue, Jozeau, Pruvost, Mme Antoine, M. Derkaloustian, Mme Berségol, MM. Caron, Richard, Milles Duwer, Texier, MM. Menveux, Paoletta, Campagnaro, Mmes Piana-Borci, Le Gluher, MM. Mansoux, Grenet et M. Guéry.

Absents ayant donné procuration : M. Etcheverry, Mme Roidot, MM. Rault, Lavanant, Mme Arzur et M. Decombes.

Absente : Mme Weishaupt.

M. le Maire rend compte des décisions municipales prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui concernent la vente du corbillard, le marché pour l'entretien du réseau d'eau pluviale, la convention passée avec le CIG pour l'intervention du technicien informatique et la convention passée avec RIM Services pour la dératisation du réseau d'assainissement.

Délibération 2007-23 : Vote des quatre taxes 2007 (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil reconduit, en 2007, par 20 voix pour (majorité) et 6 abstentions (opposition), les taux des quatre taxes locales pour 2007.

	Taux 2007	Bases prévisionnelles 2007	Produit fiscal
Taxe d'habitation	10, 59 %	5 779 000	611 996
Taxe foncière bâtie	12, 36 %	4 097 000	506 389
Taxe foncière sur le non bâti	105, 39 %	57400	60 494
Taxe professionnelle	12, 98 %	2 516 000	326 577
TOTAL			1505 456

Délibération 2007-24 : Vote des subventions versées aux associations (rapporteur : M. Pruvost).

Le Conseil fixe, à l'unanimité (les présidents d'association ne prennent pas part au vote), les subventions aux associations de l'exercice 2007.

Associations	Montant de la subvention 2007
ADMR	1000,00
Aides ménagères	920,00
Amicale des Pompiers de Viarmes	200,00
Amicale Sportive de Luzarches (ASL)	14 000,00
Les Amis de la bibliothèque	500,00
Anciens combattants ACPG-CATM	800,00

Anciens combattants UNC	1 050,00
Animation sociale	4 100,00
Arche de Noé	43 630,55
Association des Artistes Luzarchois	1 200,00
Association Études et Découverte du Monde	3 400,00
Atelier Chant choral de Luzarches (ACIL)	700,00
CAMELEON	9 200,00
Club de l'Âge d'Or	4 200,00
Club Micro-Informatique de Luzarches	2 000,00
Comité des fêtes de Luzarches	22 000,00
Croix-Rouge française	400,00
Harmonie fanfare	6 600,00
Médaillés militaires	80,00
Œuvres scolaires	38 600,00
Office de Tourisme	5 000,00
Photo-Club de Luzarches	2 500,00
Secours catholique	350,00
Trompes de Luzarches	250,00
TOTAL	162 680,55

Délibération 2007-25 : Protocole d'accord passé avec le CCE Air France de Lassy - Activités piscine pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire (rapporteur : Mme Fontanier).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer le protocole d'accord avec le Domaine de Lassy.

Délibération 2007-26 : Protocole d'accord passé avec le CCE Air France de Lassy pour l'année 2007 (rapporteur : M. Derkaloustian).

Un nouveau protocole a été proposé pour l'année 2007, qui précise les modalités d'accès au domaine. Tous les Luzarchois pourront y accéder à des tarifs préférentiels. Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer le protocole d'accord.

Type de formule	Adultes	Enfants de 4 à 11 ans	Enfants de moins de 4 ans	Nota
Bimensuel	28,00 €	15,00 €	Gratuit	Accès au domaine et à la piscine en semaine et le week-end, aux heures d'ouverture normales.

Trimestriel	42,00 €	21,50 €	Gratuit	Accès au domaine et à la piscine en semaine et le week-end, aux heures d'ouverture normales.
Semestriel	78,50 €	37,00 €	Gratuit	Accès au domaine et à la piscine en semaine et le week-end, aux heures d'ouverture normales.
Annuel	107,00€	54,00 €	Gratuit	Accès au domaine et à la piscine en semaine et le week-end, aux heures d'ouverture normales.

Délibération 2007-27 : Prise en charge de frais de scolarité (rapporteur : Mme Fontanier).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le versement d'une participation de 785,11 € à la commune de Bouffémont au titre des frais de scolarité d'un enfant luzarchois inscrit dans une classe CLIS.

Délibération 2007-28 : Modification du tableau des effectifs (rapporteur : M. Derkaloustian).

La réforme de la filière de la police municipale et la refonte de la catégorie C modifient le tableau des effectifs de la commune, que le Conseil adopte à l'unanimité.

Délibération 2007-29 : Indemnités des adjoints (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil fixe par 22 voix pour (majorité, groupe Pour réussir à Luzarches) et 4 abstentions (opposition groupe « Ensemble pour Luzarches ») les nouvelles indemnités des adjoints.

Délibération 2007-30 : Demande de subvention au Conseil général – Fonds scolaire 2007 (rapporteur : M. le Maire).

Le fonds scolaire est une subvention attribuée dans le cadre des travaux de réparation, d'entretien, d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires. Les travaux de gouttières, le renouvellement des portes des toilettes et l'achat de stores à l'école élémentaire Louis-Jouvet entrent dans ce fonds. Le montant de la subvention correspond à 35 % du coût, avec un plafond de l'aide fixé à 8 000 €.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil général

Délibération 2007-31 : Demande de subvention – DGE 2007 (rapporteur : M. le Maire).

L'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales permet aux communes de déposer une demande de dotation globale d'équipement (DGE) auprès des services de la Préfecture. Le montant de la subvention se situe entre 35 et 40 % du montant hors taxes des travaux.

Au regard des investissements prévus en 2007, il est possible de proposer des dossiers par ordre de priorité suivant :

- 1/ Extension de la mairie (100 000 € HT) ;
- 2/ Restructuration des réseaux du restaurant scolaire (69 500 € HT) ;
- 3/ Rénovation du parquet de la salle des fêtes Blanche-Montel (9 637,80 € HT).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer la demande auprès de la Préfecture.

Délibération 2007-32 : Demande de subvention parlementaire (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer une demande de subvention parlementaire auprès de Mme Malovry, sénateur du Val-d'Oise, pour les travaux d'extension de la mairie, qui s'élèvent à 100 000 € HT.

Délibération 2007-33 : Demande de subvention au Conseil général – Aménagement de salle à vocation culturelle (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général pour la réalisation du parquet de la salle de danse de la salle Blanche-Montel. Le montant des travaux est estimé à 9 537,80 € HT. La subvention pouvant être obtenue est de 20 % de la dépense HT soit 1 907,56 €.

Délibération 2007-34 : Demande de subvention au Conseil général – Restructuration/extension de classes : création/rénovation de locaux pédagogiques, annexes demi-pensions (rapporteur : M. le Maire).

La cantine de l'école élémentaire étant régulièrement inondée en cas de fortes pluies, une étude a été effectuée par la Lyonnaise des Eaux qui a permis d'identifier les problèmes.

Le montant estimé des travaux s'élève à 69 500 € HT. Le montant de la subvention pouvant être obtenue est de 35 % de cette somme.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer le dossier auprès du Conseil général. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la future rénovation du restaurant scolaire.

Délibération 2007-35 : Demande de subvention parlementaire (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer une demande de subvention auprès du sénateur M. Portelli pour la rénovation de la cantine et de ses réseaux, dont le montant des travaux s'élève à 69 500 € HT.

Délibération 2007-36 : Demande de subvention au Conseil général – Archives communales : équipement et aménagement de locaux d'archives (rapporteur : M. le Maire).

La commune souhaite améliorer les conditions d'archivage pour lesquelles il convient de procéder à la rénovation des locaux situés au grenier de la mairie.

La rénovation comprendra une réfection partielle du toit de la mairie, avec création d'une isolation, et l'achat de rayonnages adaptés.

Le montant de la subvention pouvant être obtenue est de 35 % de la dépense HT.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer un dossier auprès du Conseil général.

Délibération 2007-37 : Demande de subvention au Conseil général – Sol du court de tennis couvert (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général pour la réfection du court de tennis couvert. Cette aide peut atteindre 45 % du montant HT des travaux, qui s'élèvent à 10 000 € HT.

Délibération 2007-38 : Adoption du nouveau règlement du marché (rapporteur : M. le Maire).

Les travaux de mise aux normes du marché sont en cours d'achèvement. À cette occasion, la municipalité a décidé de reprendre en régie la gestion du marché. Un nouveau règlement qui fixe les modalités de fonctionnement du marché doit être approuvé par le Conseil municipal. Ce règlement précise également que des conventions devront être signées avec les différents bars et le fleuriste pour l'occupation du domaine public, avec possibilité pour certains d'entre eux d'occuper

la halle.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau règlement du marché.

Délibération 2007-39 : Rétrocession concession cimetièrre (rapporteur : M. le Maire).

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder la rétrocession de la concession n° 1374.

QUESTIONS ORALES

Groupe « POUR RÉUSSIR À LUZARCHES »

Le maire fait un rappel au règlement

L'article 10 du règlement intérieur du Conseil municipal indique qu'en application de l'article 2121-19 du Code général des collectivités territoriales : « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune ».

Le maire rappelle que la première question relève de la compétence du Conseil général et la seconde, de celle exclusive de l'État. Exceptionnellement, il sera répondu aux questions. Toutefois, à l'avenir, seules les questions ayant trait aux affaires de la commune seront traitées.

1 - Transport scolaire :

Depuis plus d'un an, l'association de parents d'élèves FCPE demande la création d'une ligne supplémentaire à 9 h 30 pour permettre aux élèves qui fréquentent le lycée et le collège de Luzarches, et qui habitent les communes avoisinantes, de ne plus être obligés d'arriver à 8 h 30 et de rester pendant une heure en salle de permanence.

L'insistance de la FCPE auprès de la CIF (compagnie de cars qui assure cette liaison) et du Syndicat des Transports de l'Île-de-France (STIF), appuyée par de nombreuses pétitions et de plusieurs élus, dont vous, a contraint la CIF à mettre en place, partiellement, ce nouveau service le 5 mars dernier, mais de façon précaire.

En effet, cette liaison ne dessert pas l'ensemble des communes concernées par les deux établissements scolaires. Pour le moment, seules les communes du Mesnil-Aubry, Fontenay-en-Parisis, Châtenay-en-France, Jagny, Le Plessis-Luzarches et Chaumontel sont desservies.

Et ce service n'est prévu que jusqu'à la fin de l'année scolaire, comme l'indiquait la CIF dans le courrier qu'elle a adressé aux familles lors de la mise en place de cette ligne.

Ce service sera maintenu, et étendu aux autres communes, à condition que son coût de fonctionnement soit financé par le STIF, chargé de collecter les subventions d'équilibre auprès des collectivités locales et, en ce qui nous concerne, du Conseil général du Val-d'Oise et du Conseil régional d'Île-de-France.

Pour le moment, aucune garantie n'est donnée à la CIF. C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir, en tant que maire et conseiller général, auprès du président du Conseil général pour que cette ligne soit financée et étendue à l'ensemble des communes ayant des élèves scolarisés dans ces deux établissements.

Nous avons engagé la même démarche auprès du Conseil régional d'Île-de-France.

Réponse de M. le Maire :

J'ai reçu plusieurs fois la CIF à ce sujet. Il s'agit d'une ligne régulière, donc 100 % au risque financier du transporteur, à vocation scolaire et, en principe, le Conseil général ne finance que les lignes dont les numéros commencent par 95.

Je suis en attente d'une réponse du Conseil général. En cas de réponse négative, je regarderai si, éventuellement, le syndicat du lycée ou celui du collège ne peut pas prendre en charge cette dépense.

2- Dotation horaire au lycée pour l'année scolaire 2007/2008 : inacceptable

Le nombre d'heures dont le lycée Gérard-de-Nerval disposera l'année scolaire prochaine est en baisse de 53 heures d'enseignement par semaine, alors que l'effectif total augmentera d'environ 34 élèves. Soit 12 % des moyens attribués par élève.

La gestion de cette pénurie entraînera :

- des surcharges d'effectifs : l'effectif moyen en seconde avoisinera 35 élèves – ce nombre sera donc dépassé dans certaines divisions ;
- une diminution du nombre d'enseignements en demi-groupes (modules et TP) ;
- en langue, des regroupements d'élèves ne présentant pas l'examen dans les mêmes conditions (oral et écrit, 1res et terminales) ;
- une quasi-suppression de l'UNSS ;
- la suppression de 4 postes d'enseignants à temps plein (allemand, anglais, lettres, mathématiques), entraînant la précarité et l'instabilité de l'enseignement dans ces disciplines –elle conduirait à supprimer, de fait, tout projet d'établissement et toute initiative et autonomie pédagogique, donc :
- plus de bacs blancs ;
- plus d'heures d'aide en 1res S et en section ES ;
- plus d'heures consacrées à l'orientation en terminale ;
- plus de voyages, moins de sorties.

En outre, il a été signifié au chef d'établissement que le nombre d'heures d'enseignements obligatoires devient seulement indicatif et peut ne plus être respecté. De plus, le gouvernement a modifié les services hebdomadaires des professeurs, les contraignant, à salaire égal, à s'occuper de 10 à 20 % d'élèves supplémentaires, selon les disciplines.

Localement, ces restrictions pourront empêcher l'accès à l'établissement des élèves pourtant sectorisés sur le lycée de Luzarches et interdire les redoublements jusqu'alors possibles. Les habitants de Luzarches se verraient alors privés d'un service dont vous êtes également garant. Nous souhaitons que le Conseil municipal de Luzarches apporte son soutien à l'action engagée par les enseignants et les parents d'élèves et intervienne publiquement auprès de l'Inspection académique.

Réponse de M. le Maire :

Si j'approuve les mesures d'économie de l'État, dont l'endettement est catastrophique, je peux, comme sans doute chacun autour de cette table, regretter qu'elles puissent s'exercer sur le budget de l'Éducation nationale et, notamment, sur le lycée de Luzarches dont les effectifs sont passés de 571 élèves à la rentrée 2005 à 668 à celle de 2006.

Toutefois, comme le sujet est éminemment politique, que la proximité du premier tour de l'élection présidentielle peut attiser les flammes, qu'il est impossible, en France, de discuter en responsable sur ce sujet, et, enfin, que beaucoup de ministres – et de tous bords – se sont cassé les dents sur ce bastion qu'est le ministère de l'Éducation nationale, je me garderai bien d'en dire davantage.

3 - Accès au magasin Champion

Depuis plusieurs jours, le magasin Champion ferme le portail permettant d'y accéder depuis le clos du Pontcel. Cette décision oblige les riverains, dont de nombreuses personnes âgées, à faire un grand détour ou à utiliser leur voiture. Qui a décidé cette fermeture ?

Nous demandons, pour des raisons de commodités évidentes, que cette porte soit rouverte entre 8 h 30 et 20 h 30, heures d'ouverture du magasin.

Réponse de M. le Maire :

L'explication est donnée dans le Lusareca dont je lis l'article : « Pour essayer de venir en aide aux riverains excédés par la présence de jeunes oisifs qui se rassemblent, à la tombée de la nuit, au

fond de la rue Baudelaire pour boire des alcools forts et consommer de la drogue en écoutant de la musique à fond, nous avons décidé de demander au gérant du magasin Champion de fermer la porte d'accès piétons à 16 h.

Cette fermeture devrait permettre aux riverains de pouvoir utiliser cet accès pour faire leurs courses toute la matinée et jusqu'au milieu de l'après-midi, et d'éviter que les oisifs passent par là pour se fournir en alcool au magasin. En allongeant le chemin, nous espérons qu'ils se lasseront. Un point sera fait à la mi-avril et, s'ils ne se lassaient pas, la municipalité envisage de prendre d'autres mesures. »

4 – Centre d'enfouissement

Depuis quelques semaines, le Centre d'enfouissement technique COSSON dégage une forte odeur de biogaz. En connaissez-vous la raison ? La date de fin d'exploitation de ce site est-elle fixée ?

Réponse de M. le Maire :

J'ai reçu le responsable de COSSON mercredi dernier. Je lui ai demandé des explications qui ne peuvent pas nous convenir. Jusqu'à présent, l'enfouissement des déchets se faisait autour de cheminées qui laissaient les gaz s'échapper au fur et à mesure. Comme il est, paraît-il, difficile de tasser les déchets autour de ces cheminées, ceux-ci sont enfouis à présent en vrac et, quand la cuve est pleine, on pratique des forages jusqu'au fond qui libèrent, d'un coup, tous les gaz amassés.

D'où les odeurs affreuses que la société COSSON ne maîtrise pas. Nous devons, paraît-il, souffrir encore une bonne dizaine de jours. Demain, une nouvelle torchère sera mise en place.

La fin d'exploitation du site est toujours prévue pour 2008/2009.